(224)

Senat avait rejettée, & qui est adoptée après quelques chatte

— On fait lecture d'une lettre du cit. Deflue, adressée à un membre du Sénat. Elle contient la confirmation des événemens du 25, journée importante, où les autrichiens, re poussés sur toute la ligne, ont été forcés de repasser la Thur, & où les troupes Helvétiques ont mérité par leur bravoure, les éloges du général en chef. — Le Grand Conseil en attend impatiemment la communication officielle, pour témoignet hautement aux braves désenseurs de la patrie la reconnaissance de la nation.

— Le Directoire communique la lettre du général en che Massena, accompagnée d'un message. (Voyez plus haut.)

La lecture de ces pièces procure à l'affemblée des sentmens à la fois délicieux & pénibles. D'un côté, rendant hommage à la valeur de nos guerriers, elle décréte que l'armée Suisse a bien mérité de la patrie. & que l'armée Française n'a pas cessé de bien mériter d'elle. De l'autre, elle renvoye à une commission le message du Directoire, sous le rapport des mesures qu'il propose contre la commune de Zurich.

- Le Conseil se forme en comité secret.

Sénat. Lundi 27 Mai.

Comité secret.

Les enfans du premier lit, & les tuteurs établis à œux du fecond lit du cil. Jean David Fonjallaz d'Epesses, décédé dernièrement, n'ayant qu'une comparisance imparfaite de l'état des affaires de l'hoirie de leur père, ont requi un bénésice d'inventaire qui leur a été accordé; en conléquence, tous prétendants avoir droits, titres ou prétentions quelconques, soit directement, soit par suite de cautionnement, sur les biens du dit défunt, sont sommés à en faire la production bien articulée & de maniere à la soutenir légalement, au greffe du tribunal du district de Lavaux à Cully, sur l'un des vendresis 31 May courant, 7 & 14 Juin proshain, sous peine de forclusson perpétuelle, d'autant que dans le cas où il y eut décret, il ne serait pas fait de nouvelle publications ni interventions.— Ce qui fera inséré trois sois sur le bulleta officiel pour la connaissance d'un chacun. Cully le 24 May 1799.

officiel pour la connaissance d'un chacun. Cully le 24 May 1799.

Par ordre du tribunal du district de Lavaux.

Dumur, Gressielle A vendre à Lonnay au dessus de Morges chez le citoyen Regis deut chevaux gris de 6 & 7 ans bien apareilles, excellents à tous les ouvrages saucun défaut & allant bien au cabriolet, une jument rouge de 4 ans saucun vice, une dite noire à deux mains de 8 ans, sans aucun défaut; à s'adresse pour le prix chez le dit Régis à Launay au-dessus de sans saucun défaut; à s'adresse pour le prix chez le dit Régis à Launay au-dessus de sans saucun des saucun des

Morges.

On prévient le public qu'une loterie qui s'est tirée le 23 Juin 1798, soil l'inspection des citoyens Gottofrey & Jacottet & déposée chez le dit che Jacottet, se lévera incessamment dans la huitaine, à compter de ce jourceux qui auront des réolamations à faire sur la dite loterie, auront à se présenter dans ile dit tems.

Il s'est perdu du 18 au 20 de ce mois, depuis ici à Morat un caissa de chocolat marqué No. 288 pesant environ 50 livres, poids de 18 oncess des personnes qui nourraient. L'avoir trouvé sont priée d'en écrire à Chris Winguer Charetier à Vevey qui sera reconnaissant.